

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

MEGA x WOMAN RACE

1. Organisation

Le jeu-concours "**MEGA x WOMAN RACE**" est organisé par Power Online SA, rue Natalis 2 à 4020 Liège, et se déroule le **dimanche 08 Mars 2020**.

2. Prix

Le prix à remporter est le suivant :

1 montre connectée **Garmin Vivoactive 3 Rose/Wit** d'une valeur de 209€.



3. Participation et déroulement du concours

Le concours est ouvert aux personnes âgées de plus de 18 ans, résidant en Belgique. La participation au concours s'effectue uniquement via le formulaire « Mega x Woman Race » (<https://www.mega.be/fr/womanrace>). Ne peuvent participer au concours, les employés Mega ainsi que les membres de leur famille.

4. Désignation de la gagnante

Pour tenter de gagner, la participante doit :

- avoir rempli le formulaire du jeu-concours « Mega x Woman Race » ;
- être âgée de 18 ans ;
- être résidente belge ;
- aimer la page *Facebook* Mega ;
- avoir donné le nombre exact du nombre total de mentions « J'aime » sur la page *Facebook* de Mega le 09/03/2020 à 10h ou en être la plus proche possible ;
- avoir accepté le règlement du jeu-concours « Mega x Woman Race ».

A l'issue de ce concours, la gagnante sera avertie personnellement par e-mail ou téléphone. Mega pourrait cependant contacter la personne via *Facebook* au préalable pour s'assurer de faire le lien entre son pseudonyme *Facebook* et son adresse e-mail.

La gagnante qui ne remplirait pas les conditions de participation se verra refuser l'attribution du prix.

Si le prix est refusé par la gagnante, il ne sera pas remplacé par un autre produit et sera attribué à la participante en seconde position. Aucune compensation financière n'est prévue par les organisateurs.

5. Vie privée

Mega utilise les données communiquées par les participantes uniquement pour les contacter à l'issue du concours (avec leur accord). Pour plus d'informations sur la protection de la vie privée par Mega, cliquez ici : <https://www.mega.be/fr/conditions-generales-de-vente>

6. Responsabilité

Mega, ni ses sous-traitants en charge de l'organisation de ce concours ne peuvent être tenus responsables pour tout problème technique chez la participante ou chez le fournisseur qui entraînerait un retard dans la participation ou une perte des données de la participante.


Mega, ni ses sous-traitants en charge de l'organisation de ce concours ne peuvent être tenus pour responsables de la qualité du prix.

Plus généralement, Mega, ni ses sous-traitants en charge de l'organisation de ce concours ne peuvent être tenus pour responsables pour tout dégât éventuel, de quelque nature que ce soit, qui serait consécutif à la participation au concours ou à la notification du prix.

7. Différents

Par sa participation à ce concours, la participante adhère à tous les points du règlement, ainsi qu'à toute décision prise par les organisateurs.

Les plaintes à propos du présent concours doivent être envoyées par recommandé dans les dix jours ouvrables qui suivent la fin du concours à l'adresse suivante : Mega SA, Natalis 2 à, 4020 Liège.



Les plaintes ne sont en aucun cas traitées oralement ou par téléphone. Toute plainte qui sera formulée autrement que par écrit ou après le délai ci-dessus ne sera pas traitée.

A l'occasion de ce concours, aucune communication écrite ou téléphonique n'aura lieu, si ce n'est la communication vers la gagnante.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure immédiatement une participante en cas de tricherie.

Toute faute de frappe, d'impression ou de mise en page ou similaire ne pourra en rien constituer la base de dommages et intérêts ou de quelque obligation que ce soit à l'encontre des organisateurs.

Toute hypothèse non prévue sera traitée par les organisateurs. Toute décision sera contraignante.

8. Divers

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement ou d'annuler le concours en cas de force majeure ou de tout autre événement indépendant de leur volonté.